



RETEX Civisme fiscal et consentement à l'impôt - Plateforme MRIP

Rôle des centres de gestion agréés (CGA): Historique du développement des CGA en Guinée de 2018 à 2022; Appuis apportés concrètement par le projet PACCAF (MRIP).

Souleymane DIALLO

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Guinée
Associé Fondateur, TSD & Partners
Administrateur CGA Ratoma

Contexte de mise en place des CGA

- Prédominance du Secteur Informel
- Compétitivité du Secteur Privé local face à l'ouverture économique
- Accès au Financement locaux et Extérieurs
- Nécessité de formalisation, structuration, à travers une assistance des PME et PMI en matière de Gestion et Formation dans les domaines Comptable, Financier, Juridique et Fiscal.
- Promotion du Civisme Fiscal

Périmètres d'Interventions des CGA

- Instaurés par Décret D/2017/038/PRG/SGG du 17 Février 2017 portant création des centres de gestion Agréés en République de Guinée suivi d'un arrêté portant cahier des charges des Centres de Gestion Agréés.
- Assistance à la Formalisation des documents juridiques et administratifs de l'adhérent
- Assistance à la Gestion Comptable et Financière
- Assistance à la Gestion Fiscale
- Formation, Information, sensibilisation...

Bilan de mise en place des CGA

- Lancement du premier CGA en 2018
- 4 CGA Opérationnels de 2018 à date
- 4 communes sur 5 couvertes dans la ville de Conakry Matam (2018), Ratoma (2019), Dixinn (2021) et Matoto (2021)
- Aucun CGA à l'intérieur du Pays
- Entre 300 à 400 adhérents sur les CGA opérationnels
- Plus de 5 milliards de recettes générées par les CGA (source MAMRI)

Qui peut promouvoir un CGA ?

- Experts Comptables et Comptables agréés inscrits à l'OECCA-G
- Sociétés d'Experts Comptables ou de Comptables Agréés inscrits à l'OECCA-G, sous forme de SA, SARL avec une participation minimale à hauteur de 2/3 détenue par l'Expert Comptable ou le Comptable Agréé
- GIE d'opérateurs économiques ayant une convention avec un Expert Comptable
- CAPME (Centre d'Appui aux PME) ayant passé une convention avec un membre de l'Ordre
- Agrément par voie d'Arrêté du Ministre du Budget après avis du Comité Technique
- Siège sur le territoire fiscal du service des impôts ou le CGA est installé
- Limite de compétence, en principe, sur le territoire où il est installé

Avantages Accordés aux Promoteurs des CGA

- Réduction des droits d'enregistrement sur les statuts au droit fixe de 100.000 GNF
- Exonération du Versement Forfaitaire sur les salaires et de la Taxe d'Apprentissage pendant les trois (3) premières années
- Une exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant les trois (3) premières années

Qui peut adhérer à un CGA ?

- Personnes physique et morale relevant de l'impôt synthétique et du régime simplifié d'imposition
- PME, PMI ayant un CA compris entre 0 et 1 Milliards 500 Millions (seuil limite d'adhésion)
- Adhésion sur demande (formulaire type du Ministère) incluant les informations clés sur le requérant
- Engagement de collaborer dans la transparence et communication des informations financières
- Attestation d'adhésion au CGA
- Nombre d'adhérent Maximum 200 à Conakry
- Nombre d'adhérent Maximum 100 à l'intérieur de la Guinée

Avantages des Adhérents de CGA

- Abattement de l'Impôt sur les Bénéfices de 50% sur les 3 premières années et de 25% à partir de la 4^{ème} année
- Exonération de la patente au titre de l'année d'adhésion et les deux années suivantes
- Exonération de l'Impôt Minimum Forfaitaire sur les trois (3) premières années

Quelle Collaboration entre CGA et Administration Fiscale

- Appui à la mobilisation des ressources par l'élargissement de l'assiette à travers la formalisation des adhérents
- CGA, un interlocuteur entre les adhérents et l'administration fiscale
- Echanges mieux professionnalisés
- Accès à une information comptable mieux structurée
- Equité fiscale, limitation des taxations forfaitaires
- Sensibilisation au Civisme Fiscal

Bilan de l'appui par le PACCAF

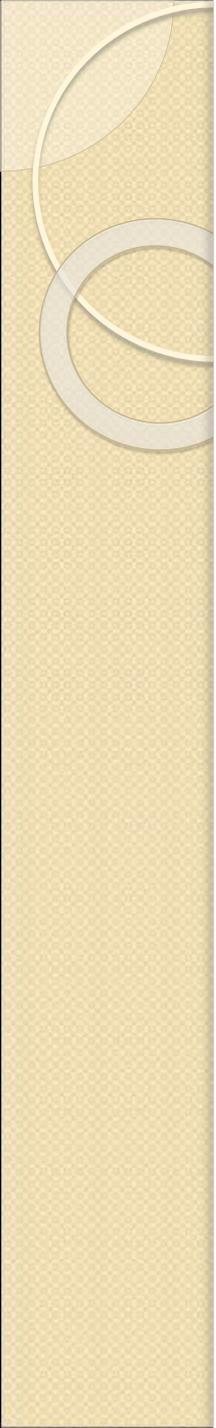
- Appui logistique sur les ouvertures des CGA notamment sur le CGA MATAM en 2018
- Appui à la communication globale sur les CGA en collaboration avec le Ministère du Budget (Site internet, Plaquettes , Spot télévisés en langue nationale)
- Formation d'une centaine de cadres et agents de la DGI sur le rôle des CGA et leur collaboration avec la DGI sur
- Mise en place du Nif permanent et la géolocalisation des adhérents des CGA

Bilan de l'appui par le PACCAF

- Campagne de sensibilisation dans les grands marchés des 5 communes de Conakry, ayant permis de répertoriés plus de 2.500 adhérents potentiels évoluant dans l'informel
- Formation des collaborateurs des CGA dans les quatre communes sur différents modules impliquant le volet développement commercial, la comptabilité et la fiscalité entre Avril et Mai 2022...
- Organisation des journées de Civisme Fiscal avec implication des CGA en Mai 2022

Perspectives

- Formation et sensibilisation des acteurs concernés par les CGA
 - Opérateurs économiques cibles à travers les chambres de commerce,
 - Cadres de la DGI à Conakry et à l'intérieur du Pays
 - Collaborateurs des CGA
- L'objectif serait de sensibiliser et former 5000 Personnes cibles dont
 - 2500 contribuables sur les 5 communes de Conakry à raison de 500 contribuables par commune
 - 2000 Contribuables à l'intérieur du Pays suivant la densité fiscale des Inspections Régionales
 - 500 Agents de l'administration fiscale dont 200 à Conakry relevant des SME et services communaux ces impôts et 300 à l'intérieur du Pays.
- Appui à la Digitalisation du processus d'adhésion des CGA avec une plateforme unique d'adhésion pour des fins de statistiques et célérité



Questions / Réponses